

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOU**

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Sens du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize Octobre à 18h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline Mrs BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : RODINI Jean-Louis pouvoir à M. BONNAFFOUX Mickaël.

Absents : Mme TUDORET Sabira, Mrs BRUN Jean Luc, COMBAL Benjamin.

Secrétaire de séance : VASINA Pauline.

Date convocation :

Le 6 octobre 2022

Date d'affichage :

Le 7 octobre 2022

Objet : Convention Territoriale Globale : engagement de la démarche

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune mène, depuis plusieurs années, différentes actions en matière d'enfance et de jeunesse avec le soutien de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) des Hautes-Alpes.

La CAF souhaite pour l'avenir s'appuyer sur un dispositif contractuel rénové : la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplacera les Contrats Enfance Jeunesse au fil de leurs renouvellements.

La CTG constitue un nouveau dispositif de soutien au développement des services aux familles se basant sur un cadre contractuel et des modalités de financement rénovées et simplifiées.

Cette démarche qui sera menée sur l'ensemble du territoire du Guillestrois et du Queyras s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La Communauté de communes du Guillestrois - Queyras et la CAF des Hautes-Alpes ont engagé des démarches dès 2021 afin de signer une CTG. La signature officielle est prévue pour le dernier trimestre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le principe d'un engagement dans cette démarche partenariale de construction d'un projet de territoire avec l'objectif de signer la convention territoriale globale au plus tard le 31 décembre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'engage dans la démarche partenariale de CTG Convention Territoriale Globale avec la CAF des Hautes-Alpes et la Communauté de communes du Guillestrois — Queyras.
- autorise le maire à signer la Convention Territoriale Globale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20221013-D2022-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le maire
Régis SIMOND
